

Arrondissement de Pontarlier

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER****Séance du 2 juin 2023***L'an deux mille vingt-trois et le deux juin à vingt heures.**Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.**Présents : Guillaume Bouhin, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Olivier Marlot, Christophe Michel, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Léonie Schneider, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai, Thierry Vuittenez.**Procuration : Caroline Blain à Aline Louvrier, Aline Carrière à Marie Destaing, Madeleine Chapellier à Thierry Vuittenez, Frédéric Dole à Léonie Schneider, Jean-Pierre Gurtner à Jean de la Rochefoucauld, Fabien Oléron à Olivier Marlot.**Secrétaire de séance : Olivier Régnier**Le Maire déclare la séance ouverte.**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.***Délibération n° 2023-06-050****OBJET : Plan de financement du périscolaire et de la crèche et marché des missions CT/HAND / SPS.**

Dans le cadre de la création du nouveau périscolaire et de la nouvelle crèche, le Maire présente le plan de financement de chaque projet détaillé dans les tableaux ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT			
Périscolaire			
Financier	Dispositif	Montant H.T	Taux en %
ETAT	DETR / DSIL	200 000 €	13.11
REGION	C2R	200 000 €	13.11
DEPARTEMENT	P@C25	250 000 €	16.40
CAF		155 000 €	10.16
MSA		100 000 €	6.56
AUTOFINANCEMENT		620 000 €	40.66
TOTAL		1 525 000 €	100.00

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 025-200068401-20230602-2023_06_050-DE

Berger
Levrault

PLAN DE FINANCEMENT			
Crèche			
Financier	Dispositif	Montant H.T	Taux en %
DEPARTEMENT		120 000 €	18.69
CAF		272 000 €	42.37
MSA		100 000 €	15.58
AUTOFINANCEMENT		620 000 €	23.36
TOTAL		1 525 000 €	100.00

Le Maire indique qu'il faut également souscrire à une assurance dommage-ouvrage ainsi qu'aux missions SPS, HAND et CT.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorisent le Maire à effectuer toutes les démarches administratives ;
- Autorisent le Maire à souscrire à une assurance dommage ouvrage ;
- Donnent pouvoir au Maire pour solliciter les financeurs et signer tous les documents en lien avec le projet notamment les missions SPS, HAND et CT ;
- Adoptent le plan de financement.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Publié le

ID : 025-200068401-20230602-2023_06_050-DE



Le Maire,
Marc SAULNIER.

